



Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026\_31\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

### Objet :

**Contrat de de mise à disposition (M HERVOUET DES FORGES Thomas) entre le CCAS de Vif et Profession Sport 38**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

### DÉCIDE

**De conclure**, avec Profession Sport 38 représentée par Mr LOSA Jean-Michel– Maison Départementale des sports – 7, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS :

Un contrat de mise à disposition de l'intervenant M HERVOUET DES FORGES Thomas, afin de fixer les modalités d'organisation pour des ateliers gym douce/prévention chutes au service gérontologie/maintien à domicile du CCAS de Vif.

L'intervenant M HERVOUET DES FORGES Thomas, propose des ateliers et activités les jeudis du 03 septembre au 29 octobre, sur une base de 81 heures pour 2 mois.

Le coût total de la prestation pour 2 mois s'élève à 3 888 € (trois mille huit cent quatre vingt huit euros).

	<i>Prix unitaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>Total</i>
Coût TTC	48 €	81 heures	3 888 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>3 888 €</b>

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,